



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00713

Numéro SIREN : 306 590 233

Nom ou dénomination : A.M.S.V.

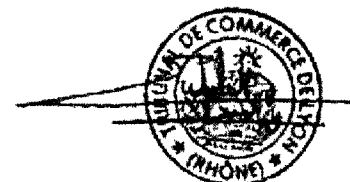
Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2017 sous le numéro de dépôt A2017/010947

Dénomination : A.M.S.V.
Adresse : rue Des Bruyères Zone Artisanale De Mariage 69330
Pusignan -FRANCE-

n° de gestion : 1976B00713
n° d'identification : 306 590 233

n° de dépôt : A2017/010947
Date du dépôt : 05/04/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
27/07/2016



4850494

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350.000 Euros

**Siège social :
Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN**

306 590 233 R.C.S. LYON



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 27 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize et le vingt-sept Juillet à onze heures trente, les actionnaires de la Société par actions simplifiée « A.M.S.V. », au capital de trois cent cinquante mille Euros, dont le Siège est à PUSIGNAN (69330) Z.A. de Mariage, rue des Bruyères, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège social, suivant convocation par lettre individuelle, adressée par le Président.

Tous les membres de l'assemblée ont signé la feuille de présence, lors de leur entrée en séance, pour eux ou comme mandataires.

Puis, il est procédé à la composition du bureau :

- ✚ CALM S.A.R.L. représentée par Monsieur Christian BROCARD préside la séance en sa qualité de Président,
- ✚ Monsieur Jean-François FOURNIER, actionnaire présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre d'actions, est désigné comme Scrutateur,
- ✚ Monsieur Marc LABATY est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, TOUTES LES actions sont présentes ou représentées sur les six mille cinq cent soixante (6.560) composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau à la disposition des actionnaires :

- * Un exemplaire des statuts de la société,
- * Un exemplaire de la lettre de convocation,
- * La liste des actionnaires,
- * Le texte des résolutions proposées,
- * Les pouvoirs des actionnaires représentés.

.../...

Puis, Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements qui doivent être communiqués aux actionnaires sur leur demande expresse, leur ont été adressés conformément à l'article 21 des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DEPART A LA RETRAITE DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Christian BROCARD informe les actionnaires que le Directeur Général Monsieur Marc LABATY souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 juillet 2016 et qu'en conséquence il cessera son activité à compter de cette date.

Monsieur Christian BROCARD déclare ensuite la discussion ouverte, diverses observations sont échangées et lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale prend acte que le Directeur Général, Monsieur Marc LABATY cessera son activité au **31 JUILLET 2016**, faisant valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

L'assemblée Générale prend acte de la suppression de la rémunération allouée à Monsieur Marc LABATY du fait de la démission de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 juillet 2016 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

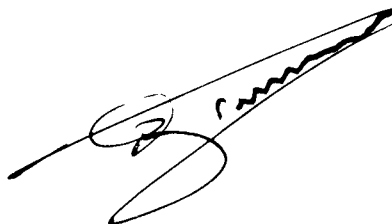
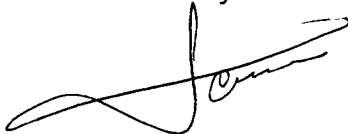
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé, après lecture faite.

LE PRESIDENT

CALM SARL-Christian BROCARD

LE SCRUTATEUR

Jean-François FOURNIER



LE SECRETAIRE

Marc LABATY



A.M.S.V. S.A.S. _

Z.A. de Mariage
rue des Bruyères
69330 PUSIGNAN

COPIE

PUSIGNAN,
le 27 Juillet 2016

Messieurs,

Par la présente, je vous confirme ma démission des fonctions de Directeur Général de la Société par actions simplifiée A.M.S.V. avec effet du 31 Juillet 2016, faisant valoir mes droits à la retraite à compter de cette date.

Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.


Marc LABATY